

Montréal, le 5 novembre 2024

Ville de Montréal

Objet : Dérogation

Je vous écris pour vous aviser que je suis contre la dérogation pour Ray-Mont Logistiques parce que cela va nuire à notre qualité de vie. La poussière que nous allons respirer va nuire à notre santé sans oublier le bruit qui va nous empêcher de dormir. L'installation d'élévateurs à grains et le transbordement de grains vont attirer la vermine.

Je suis membre fondatrice de la coopérative Ville-Marie et quand nous avons choisi le terrain pour construire la coopérative, la rue Ontario s'arrêtait au parc Saint-Clément. Il a fallu décontaminer le terrain car il y avait une ferme sur le terrain. Ensuite, nous avons acheté le terrain à la ville de Montréal. Les architectes Jacques Rousseau et André Fortin qui ont dessiné la coopérative ont gagné le prix "Canadian Architect Award of Excellence" en 1993. C'est le dernier projet de coopérative qui a été financé par le fédéral et le provincial. L'immeuble de la coopérative a été fini en novembre 1994. À ce moment-là, nous sommes rendus compte que l'électricité n'arrivait pas jusqu'à la coopérative. De ce fait, nous avons dû attendre décembre 1994 pour emménager dans la coopérative.

Cet historique explique que nous n'aurions jamais imaginé voir le terrain industriel abandonné se réindustrialiser avec l'arrivée de Ray-Mont Logistiques. Nous avons cohabité avec la cour de triage pendant plusieurs années. C'était une fois par jour entre 23h et minuit et cela faisait un bruit épouvantable. Les premières fois, nous avons eu du mal à supporter ce bruit sourd et soudain. Je ne peux donc pas imaginer des trains 24/7 avec le projet de Ray-Mont Logistiques. Les trains même à basse vitesse font du bruit.

Merci de m'avoir lue

Monique Brière, membre fondatrice de la coopérative Ville-Marie